



Quoi faire dans cette situation

Par **jujubebe**, le **01/12/2010 à 11:48**

Bonjour, nous sommes un jeunes couple de 20 et 19 ans il y a 1 mois nous avons eu une AEMO administrative et grave a ces gentils gens ma femme c'est retrouver en foyer pour celibataire avec l'enfant et moi je n'ai quasiment aucun droit de visite sauf mediatiser. ils ont etais retirer du domicile car dans le domicile familiale de la mere il y avait trop de dispute et sa nuisait a la croissance du bebe nous avons que le rsa couple avec paje donc nous ne pouvons nous permettre de payer un t3 ou t2 dans notre region (600€). le week end dernier au juge pour enfant ma conjointe c'est enerver contre son educ et a dit que a cause d'eux et quil ne laide pas sa fesais 2 semaines quelle n'avais pas dormi et voulais prendre du repos le juge a accorder cette demande et a dit que la situation devais etre a revoir lundi et quele recupererais l'enfant. a ce jour il n'y a eu toujours rien eu de fait et nous desesperons de plus en plus si on va le revoir un jour. nous voudrion savoir quelle sont nos droit comment peut on faire pour retirer le bebe de toute juridictions et nous autoriser a quitter le pays afin d'aller en andorre dans ma famille car mes parent nous propose une situation plus adequate et du travail surtout afin que l'enfant soit mieux.

Par **mimi493**, le **01/12/2010 à 14:09**

Prenez un avocat